



Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 13 mars 2014

L'an deux mil quatorze, les membres du conseil municipal, sur convocation du 20 février 2014, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Bez, Malherbe, Gonçalves et Lacaille
Messieurs Duchesne, Devaux, Colange, Ohnimus, Beauchef, Picard, Leroy et Alard, Flamand, Catherine

Etait absente excusée :

Pouvoirs :

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M. Ohnimus

I - Contrats et cotisations :

A - Cotisations annuelles :

1- C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme d'Environnement de la Seine Maritime) :

Pour l'année 2014 : adhésion : 104.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette adhésion.

2 – ADM 76 + AMF :

Pour l'année 2014 : adhésion : 237.95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette adhésion.

3 – AREHN (Agence régionale de l'Environnement de Haute Normandie) :

Pour l'année 2014 : adhésion : 80 €/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette adhésion.

4- Société de l'histoire d'Elbeuf :

Pour l'année 2014 : adhésion : 25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette adhésion.

B - Contrats annuels :

1 – ECOLAB : Dératisation et désinsectisation

- 2 passages : 250 mètres berges de Seines et 150 mètres le long des falaises (derrière place du Mans) + 4 passages : ensemble des sous-sols de l'école maternelle et primaire+ réserves + locaux techniques
- Le tarif est bloqué sur 36 mois
- Coût annuel pour 2012/2013/2014 : 876 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer le contrat.

2 - Contrat entretien éclairage public :

Proposition pour 2014 :

Coût d'une intervention :

RTP : 235 ou 185 € HT(avec ou sans nacelle)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer le contrat.

3 – GFI/Nemausic :

Contrat annuel pour la maintenance et l'assistance logiciel « comptabilité et élections » : 560 .25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer le contrat.

4 – Ad HOC :

Contrat de maintenance des aires de jeux : 493.51 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer le contrat.

5 – SECOREST :

Proposition de contrat de contrôle et d'entretien des matériels de Cuisine (restauration scolaire et salle du Val Doré) avec 2 visites par an :

Coût annuel de 1 120 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer le contrat.

6 – ADG

Capture d'animaux : En 2014 : 671.30 € HT (959 habitants x 0.70 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer le contrat.

II - Subventions 2014 aux associations

SUBVENTIONS	2 014
AS. PRE DE LA BATAILLE	70,00
AS. LES PAPILLONS BLANCS	60,00
CLUB DES AINES D'ORIVAL	1 100,00
A.C.P.G. - C.A.T.M. ORIVAL	450,00
LIGUE DEPARTEMENTALE CONTRE LE CANCER	100,00
Ecole / /COOPERATIVE SCOLAIRE D'ORIVAL	1 000,00
Ecole / coopérative scolaire /spectacle + vélos	-
AS. TENNIS DE TABLE	1 000,00
Association Sportive Boucles de Seine /tennis de table	1 480,00
AMICALE DU PERSONNEL D'ORIVAL	4 000,00
AS. GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	670,00
AS. FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES	70,00
Ass. Vie et Espoir	65,00
Ass. Donneurs de sang	65,00
Aides Haute Normandie	65,00
France ADOT - don d'organes	120,00
A,F, Sclérosés en plaque	70,00
école du chat	70,00
Handi sup haute Normandie	110,00
amicale de police d'elbeuf	165,00
association des Laryngectomisés et mutilés de la voix	70,00
Secours Catholique	65,00
croix bleue	110,00
comité départementale Seine Mme Canoë/Kayak	-
association Charline	100,00
auto moto les essarts	300,00
team Carpentier	500,00
tel est ton défi	100,00
ASAEÉ	100,00
CLCV	70,00
Passerelle (CREA)	700,81
Passerelle	200,00
canoe kayak	-
SNPA ile la Croix	60,00
Sté St Vincent de Paul	60,00
secours Populaire Français	60,00
total	13 225,81

III – Jeunesse :

A - Point sur les activités de l'ALSH des 3/11 ans :

En février : bilan :

Le centre de loisirs a été ouvert une semaine. La fréquentation sur cette semaine a été de 9 maternels et 9 primaires en moyenne.

Les actions et activités réalisés ont été les suivantes :

- ateliers jardinage avec un animateur de la MJC
- Activités manuelles
- Rencontre Inter centre : avec les centres de loisirs de Sotteville sous le val /Freneuse et l'amicale laïque de Cléon : organisation d'un grand jeu , de jeux musicaux et activités cuisine et réalisation de gâteaux avec Laurent le cuisinier !
- Une sortie le dernier jour à Loisirsland (parc d'attraction itinérant)

A Pâques :

Nous organisons un séjour pour les petits (4-6 ans) et les grands (7 et 12 ans).

Le séjour se déroulera au gîte de la Forêt à la Londe avec équitation et activités nature au programme. Il se déroulera du lundi 28 avril au mercredi 30 avril 2014.

Nous ouvrons la structure à 28 places.

Le coût du séjour pour les enfants est de 35 €.

Le séjour est presque complet.

Un deuxième séjour (randos ânes à Thuit Simer à la Ferme du Matou) était prévu pour les grands à Pâques aussi, mais il a été annulé faute de participant.

B - Point sur les pass'ados accordés aux jeunes de 12/18 ans :

De nombreuses demandes ont été déposées ou sont en cours de réalisation notamment dans le cadre de l'aide au projet, la conduite accompagnée et le BAFA.

IV - Personnel :

A – Proposition de ponts pour 2014 :

La CREA a accordé pour 2014 :

Le 2 mai, le 30 mai, le 10 novembre et le 26 décembre

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder 3 ponts soit :

Le 2 mai, le 30 mai, le 10 novembre ou le 26 décembre

B - Contrats aidés par l'Etat :

- les contrats d'avenir :
 - un contrat d'avenir arrive à son terme (après 3 ans) le 24 avril 2014. Il est proposé de voir avec la Mission locale pour son remplacement
 - un contrat d'avenir est à renouveler ou non (après un an) à compter du 15 avril 2014. Il est proposé de le renouveler un an.

V - Compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune, et des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire. Il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.

Le bilan financier de 2013 est positif et conforme aux orientations prises.

En section de fonctionnement

Les dépenses réalisées comprennent :

• Les charges à caractère général ----- (Électricité et gaz, sous-traitance générale, entretien des terrains et des bâtiments et Les cotisations et concours divers)	325 780.52 €
• les charges de personnel ----- (Salaires des titulaires, non titulaires et contrats d'avenir, l'ensemble des charges patronales et la cotisation assurance du personnel)	518 698.80 €
• les opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements) -----	17 746.05 €
• autres charges de gestion courante ----- (Indemnités des élus, subvention au CCAS, subventions aux associations)	86 529.32 €
• charges financières (intérêts emprunts) -----	62 137.25 €
• charges exceptionnelles (titre annulé sur exercice antérieur) -----	1 038.18 €

Total de dépenses de la section de fonctionnement de : 1 011 930.12€

Les recettes réalisées se décomposent ainsi :

• excédent ordinaire reporté (année 2012) -----	205 690.98 €
• remboursement sur rémunérations -----	48 845.82 €
• produits des services communaux ----- (Concessions cimetière, redevance occupation du domaine public, centre de loisirs, cantine, garderie)	45 694.60 €
• impôts et taxes ----- (3 taxes communales, dotation CREA, dotation de l'état FNGIR en compensation de la suppression de la TP, taxe s/les pylônes, taxes sur la publicité)	608 249.13 €
• dotations et subvention et participations diverses ----- (DGF, dotation solidarité rurale, compensation de l'état pour divers dégrèvements...)	255 140.91 €
• autres produits de gestion courante ----- (Revenus des immeubles et locations de salle et produits de la CAF)	61 761.64 €
• intérêts sur participations -----	51 €
• produits exceptionnels ----- (Mandats annulés)	3 427.36 €

Total de recettes pour la section de fonctionnement : 1 228 861.44 €

Soit un excédent de fonctionnement de 216 931,32 €

En section d'investissement

Les dépenses réalisées comprennent :

- déficit de la section d'investissement (année 2012) ----- 35 543.60 €
- remboursement d'emprunts (capital) ----- 160 817.24 €
- immobilisations corporelles ----- 27 583.72 €
 - aménagement de terrain : 1 431.92
 - construction bâtiments : 1 639.62
 - réseaux de voirie : 8 706.88
 - autres réseaux : 4 783.40
 - matériel et outillage de voirie : 7 310.95
 - matériel et outillage technique : 2 915.85
 - matériel bureau informatique école : 795.10

Soit un total de dépenses pour la section d'investissement : 223 944.56 €

Les recettes réalisées se décomposent ainsi :

- opérations d'ordre de transfert entre section ----- 17 746.05 €
(Amortissements, vente de terrains)
- dotations et fonds divers ----- 187 437.67 €
(FCTVA, excédents de fonctionnement, TLE)
- subventions d'investissement (Région, Créa) ----- 196 830.00 €

Soit un total de recettes pour la section d'investissement : 402 013.72 €

Soit un excédent de fonctionnement de 178 069.12 €

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses	recettes
résultats reportés		205 690,98	35 543,60	-		170 147,38
opérations de l'exercice	1 011 930,12	1 023 170,46	188 400,96	402 013,72	1 200 331,08	1 425 184,18
Totaux	1 011 930,12	1 228 861,44	223 944,56	402 013,72	1 200 331,08	1 595 331,56
résultats de clôture		216 931,32		178 069,16		395 000,48
restes à réaliser			167 793,00		167 793,00	-
totaux cumulés	1 011 930,12	1 228 861,44	391 737,56	402 013,72	1 368 124,08	1 595 331,56
résultats définitifs		216 931,32		10 276,16		227 207,48

Les résultats constatés sont les suivants :

Soit pour la section de fonctionnement, un excédent de clôture de	216 931.32 €
Soit pour la section d'investissement, un excédent de clôture de	178 069.16 €

Soit un excédent global de Clôture de	395 000.48 €

Ces résultats de clôture sont en concordance avec ceux figurant au compte de gestion annexé et établi par M. Le Receveur de St Aubin Les Elbeuf.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le compte Administratif tel que décrit ci-dessus

VI - Impositions 2014

A - Taxes d'habitation et Foncière :

Voici les taux proposés :

Taxes	Proposition taux 2014
Habitation	13.86
Foncière (bâti)	34.49
Foncière (non bâti)	74.04

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les taux ci-dessus pour l'année 2014.

B - Taxe locale de Publicité et enseigne :

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a institué un nouveau régime de la taxation locale de la publicité. En vertu de ce texte, est instaurée une taxe unique, dénommée Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2009 à l'ensemble des supports publicitaires (panneau publicitaire, enseigne et pré-enseigne).

La loi impose à chaque exploitant d'un support publicitaire de faire une déclaration annuelle à la commune. Il est proposé de fixer les mêmes tarifs que les années précédentes, soient :

- 15 €/m² pour publicité < à 50 m²
- Au-delà 30€/m²

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les tarifs tels que décrit ci-dessus

VII - Budget primitif 2014

En section de fonctionnement

Les dépenses proposées sont :

- Les charges à caractère général ----- 515 856 €
(Électricité et gaz, sous-traitance générale, entretien des terrains et des bâtiments et
Les cotisations et concours divers)
- les charges de personnel ----- 544 500 €
(Salaires des titulaires, non titulaires et contrats d'avenir, l'ensemble des charges patronales et
la cotisation assurance du personnel)
- les opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements) ----- 1 464 €
- autres charges de gestion courante ----- 91 000 €
(Indemnités des élus, subvention au CCAS, subventions aux associations)
- charges financières (intérêts emprunts) ----- 58 817 €
- charges exceptionnelles (titre annuel sur exercice antérieur) ----- 1 200 €

Soit un total de dépenses de la section de fonctionnement de : 1 212 837€

Les recettes estimées se décomposent ainsi :

- excédent ordinaire reporté (année 2012) ----- 216 931.32 €
- remboursement sur rémunérations ----- 10 000 €
- produits des services communaux ----- 46 300.68 €
(Concessions cimetière, redevance occupation du domaine public, centre de loisirs, cantine, garderie)
- impôts et taxes ----- 606 442 €
(3 taxes communales, dotation CREA, dotation de l'état FNGIR en compensation de la suppression de la TP, taxe s/les pylônes, taxes sur la publicité)
- dotations et subvention et participations diverses ----- 271 658 €
(DGF, dotation solidarité rurale, compensation de l'état pour les divers dégrèvements...)
- autres produits de gestion courante ----- 61 455 €
(Revenus des immeubles et locations de salle et produits de la CAF)
- intérêts sur participations ----- 50 €

Soit un total de recettes pour la section de fonctionnement : 1 212 837 €

En section d'investissement

Les dépenses réalisées comprennent :

- remboursement d'emprunts (capital) ----- 164 139 €
- subvention d'équipement (PIG aides aux habitations dégradées) ----- 5 000 €
- immobilisations corporelles ----- 640 291 €
 - aménagement de terrain : 21 000
 - réaménagement mairie : 139 702
 - réaménagement école : 50 000
 - constructions autres bâtiments (église, cimetière) : 202 000
 - réseaux de voirie : 20 000
 - autres réseaux : 20 000
 - matériel roulant de voirie : 55 000
 - matériel et outillage de voirie : 10 589
 - matériel et outillage technique : 12 000
 - matériel bureau informatique (école, mairie) : 50 000
 - mobilier divers : 50 000
 - acquisition de matériel : 10 000
 - aménagement de terrains

Soit un total de dépenses pour la section d'investissement : 809 430 €

Les recettes réalisées se décomposent ainsi :

• excédent reporté (année 2013) -----	178 069.16 €
• Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements) -----	1 463.54 €
• Dotations et fonds divers (FCTVA) -----	267 174.30 €
• subventions d'investissement (Département) -----	362 723.00 €

Soit un total de recettes pour la section d'investissement : 809 430 €

Le budget primitif 2014 est équilibré :

En section de fonctionnement :

Dépenses 1 212 837 €

Recettes 1 212 837 €

En section d'investissement :

Dépenses 809 430 €

Recettes 809 430 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le Budget primitif 2014 tel que décrit ci-dessus

VIII - Questions et informations diverses

- Autorisation d'une friterie du lundi au vendredi de 11 h à 15 h sur la place de Marché
- Kermesse école le 21 juin 2014
- Salon de peinture 10 et 11 mai 2014

La séance est levée à 19 h 10